

Prix de Recherche 2023

SFETD / Fondation APICIL

« Innovations physiopathologiques, diagnostiques et thérapeutiques au service des patients douloureux »

Dotation : 15 000 €

Ce prix doit permettre à un professionnel de santé (médical ou paramédical), un jeune chercheur scientifique en cours de thèse ou en stage postdoctoral, de réaliser, poursuivre ou achever un projet de **recherche dans le domaine de la douleur**.

Le jury sera constitué par la Commission recherche et comportera des membres du Conseil d'administration de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur et un représentant de la Fondation APICIL.

Critères de la recherche

Les projets doivent obéir aux critères suivants :

- Constituer un apport dans le champ de la douleur ;
- Ouvrir vers des perspectives cliniques ;
- Placer l'Humain au centre de la réflexion.

Les projets doivent en outre présenter :

- Un caractère d'innovation ou d'originalité ;
- Une évaluation d'impact, quand elle est possible ;
- Une méthodologie rigoureuse ;
- Une définition en termes de budget, de délais de réalisation et de cadre d'intervention ;
- Des objectifs précis.

Critères d'évaluation de la candidature :

- Candidat : cursus, qualité des publications, projet professionnel.
- Projet : originalité et innovation, méthodologie, faisabilité, qualité rédactionnelle, description des travaux réalisés par le candidat, qualité des résultats déjà obtenus, aspect éthique.
- Responsable scientifique et structure d'accueil : expertise du responsable scientifique dans le domaine de la recherche proposée, expérience d'encadrement, qualité de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil.

Critères d'éligibilité

- La structure d'accueil est le bénéficiaire du prix.

- Le responsable scientifique (encadrant) doit être membre de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil.
- Un responsable scientifique bénéficiant d'une aide de la SFETD en cours de financement à la date du jury concerné, ne peut pas demander d'aides individuelles pour d'autres candidats.
- Un responsable scientifique ne peut être impliqué que dans une seule demande par session du jury.

Obligations

Le lauréat s'engage à :

- Effectuer la recherche sur une période maximale de 3 ans ;
- Communiquer à la SFETD un compte-rendu du travail effectué ;
- Mentionner l'aide accordée par la SFETD et la Fondation APICIL dans toute publication relative aux travaux effectués à la session avec l'aide de ce prix ;
- Présenter l'avancée de ses travaux lors du congrès annuel de la SFETD en novembre 2024 à Lille.

Le dossier de candidature comprendra

Le formulaire de candidature, à demander au secrétariat administratif de la SFETD : sofradol@club-internet.fr

- Curriculum vitae du candidat (2 pages max) ;
- Curriculum vitae du responsable scientifique (2 pages max) ;
- Liste des personnes impliquées dans le projet (indiquer nom, prénom, établissement d'appartenance, laboratoire, statut de chaque personne) ;
- Liste des dix principales publications de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil au cours des 3 dernières années ;
- Une lettre du responsable de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil ;
- Le résumé du projet de recherche définissant le(s) objectif(s) poursuivi(s) en 10 lignes, présentant l'état actuel des connaissances avec les références essentielles en 2 pages, résumant le(s) protocole(s) et le programme actuel du sujet avec les références essentielles en 2 à 3 pages, l'estimation du coût financier et des possibilités de co-financement.

Informations relatives au suivi de la demande de financement

Une notification relative à la recevabilité ou l'irrecevabilité administrative de la demande sera communiquée par courriel au candidat, 4 semaines environ après la clôture de l'appel à projets.

Toute demande incomplète ou non conforme sera jugée immédiatement irrecevable. Aucun recours n'est possible.

Seules les demandes admissibles administrativement seront soumises à l'expertise du jury. Cependant, le jury se réserve le droit de retirer une demande pour laquelle un financement équivalent (durée et montant) aura été obtenu entre temps auprès d'un autre organisme.

Le prix peut ne pas être attribué, si la qualité des dossiers de candidature est jugée insuffisante.

Aucune décision ne sera communiquée par téléphone.

Le prix est attribué à la structure d'accueil. Il sera versé par la Fondation APICIL et fera l'objet d'une convention de mécénat entre la Fondation APICIL et la structure d'accueil. Tout changement de bénéficiaire entraînera l'annulation de la demande.

La remise du prix se fera lors du Congrès annuel de la SFETD le vendredi **24 novembre 2023** au Palais du Grand Large de Saint-Malo. La présence du lauréat ou de son représentant est obligatoire.

La version électronique du dossier (un seul document pdf, respecter l'ordre) sera adressée au secrétariat administratif de la SFETD : sofradol@club-internet.fr (Pascaline Lavalade).

La date limite de remise du dossier est mardi 09 mai 2023 midi.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RECHERCHE DU PRIX 2023 SFETD / Fondation APICIL

**Ce prix sera remis lors du Congrès annuel de la SFETD
le vendredi 24 novembre 2023 à Saint-Malo**

Le résumé du projet de recherche ne doit pas dépasser 10 pages, bibliographie incluse.

1- Présentation du projet, incluant notamment :

- La démarche dans laquelle s'inscrit le projet
 - * Recherche clinique
 - * Nature du projet
 - * Autres points que le candidat juge importants relatifs à cette démarche
- Une revue de la littérature sur le champ de la recherche (avec bibliographie finale)
 - * Ce qui a déjà été fait
 - * État de la question à l'heure actuelle
- Une analyse des besoins
 - * Manques actuels (de connaissance, en clinique, d'évaluation, autre)
 - * Autres points que le candidat juge importants relatifs aux besoins
- Les objectifs de la recherche
 - * Nature de ce qui va être recherché (problématique)
 - * Formulation des hypothèses de recherche
 - * Autres points que le candidat juge importants relatifs aux objectifs de recherche

2- Une présentation de la méthode de travail

- Protocole de recherche
 - * Plan de recherche
 - * Méthode employée
 - * Type de recueil des données
 - * Choix des outils d'analyse
- La population concernée
 - * Description de la population d'étude ou de la population auprès de laquelle la recherche va être conduite
 - * Critères d'inclusion et d'exclusion
 - * Cadres réglementaire et éthique dans lesquels la recherche va être menée (loi Huriet, CPP, CNIL...)
- Les personnes impliquées dans la recherche
 - * Professionnels impliqués dans la mise en place de l'étude
 - * Professionnels impliqués dans la réalisation du protocole de recherche
 - * Professionnels impliqués dans le recueil des données
 - * Professionnels impliqués dans l'analyse des résultats de l'étude
 - * Autres personnes, le cas échéant

3- Perspectives de la recherche

- Résultats escomptés
- Bénéfices attendus
 - * Portée de la recherche
 - * Types de bénéfices (avancées, perspectives cliniques...)
 - * Population à qui peut profiter les résultats (patients, soignants, entourage...)

4- Budget prévisionnel

- Détail des postes à financer
 - * Relatif aux personnes participant à la recherche
 - * Relatif au matériel nécessaire
 - * Relatif aux frais annexes
- Montants prévisionnels
 - * Répartition par postes budgétaires